

# Communiqué de presse

16 septembre 2026

## L'outil de suivi des salaires de la BCE s'est établi à 2,7 % au premier semestre 2027, indiquant une légère accélération de la croissance des salaires négociés

- L'outil de suivi des salaires de la BCE a été actualisé avec les accords salariaux signés jusqu'à fin août 2026 ; l'horizon prospectif a été prolongé jusqu'à fin juin 2027
- Les informations prospectives indiquent une croissance des salaires négociés de 2,7 % au premier semestre 2027
- La couverture des salariés reste limitée au premier semestre 2027 à 28,8 %, mais devrait augmenter de manière régulière au fil du temps avec la signature des accords salariaux

L'outil de suivi des salaires de la Banque centrale européenne (BCE), qui couvre les accords collectifs de salaires en vigueur, indique des tensions sur les salaires négociés incluant les paiements ponctuels lissés de 2,2 % en 2026 (sur la base d'une couverture de 46,9 % des salariés dans les pays participants). L'outil global de suivi des salaires s'établit à 2,7 % au premier trimestre 2027 (sur la base d'une couverture de 32,5 %) et à 2,8 % au deuxième trimestre 2027 (sur la base d'une couverture de 25,1 %). Le niveau plus faible de l'outil de suivi des salaires au premier semestre 2026 reflète l'impact mécanique à la baisse des paiements ponctuels qui ont été initialement versés au second semestre 2024 et qui n'ont pas été renouvelés l'année suivante. Ces effets se dissipent complètement au second semestre 2026.

Par rapport aux données publiées en juillet 2026, l'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels lissés a été légèrement révisé à la baisse pour 2026. L'outil global de suivi des salaires est resté globalement inchangé pour le quatrième trimestre 2026 et le premier trimestre 2027, malgré une augmentation significative de la couverture des salariés.

L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés a diminué pour s'établir à 2,6 % en 2026, après 3,0 % en 2025. L'outil de suivi des salaires excluant les paiements

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

[ponctuels](#) s'établit à [2,6 %](#) en moyenne en 2026, ce qui indique un rôle limité des paiements ponctuels dans les accords récents de négociation collective. En fréquence trimestrielle, tous les indicateurs s'établissent à 2,7 % au premier trimestre 2027 et à 2,8 % au deuxième trimestre 2027.

L'outil global de suivi des salaires de la BCE est mieux adapté pour décrire la dynamique trimestrielle ou mensuelle des salaires négociés dans la mesure où il lisse les paiements ponctuels au fil du temps. En revanche, l'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés est mieux adapté pour décrire la dynamique annuelle des salaires négociés.

L'horizon prospectif de l'outil de suivi des salaires a été prolongé jusqu'à fin juin 2027. Avec la signature de nouveaux accords et l'augmentation progressive de la couverture des contrats allant jusqu'à 2027, l'horizon prospectif de l'outil de suivi des salaires sera de nouveau prolongé jusqu'au troisième trimestre 2027 lors de la publication des données de novembre 2026, puis jusqu'à l'ensemble de l'année 2027 lors de la publication des données de décembre 2026.

[La couverture des salariés](#) pour 2026 s'établit à 46,9 %, mais diminue significativement pour revenir à 32,5 % au premier trimestre 2027 et à 25,1 % au deuxième trimestre 2027. La couverture des salariés augmentera de façon régulière au fil du temps avec la signature des accords salariaux. La couverture des salariés pour 2026 et le premier semestre 2027 est globalement comparable à celle enregistrée à la même période l'année dernière, comme indiqué dans la [publication des données de septembre 2025](#). Pour plus de détails, cf. graphique 1 et tableau 1.

Dans l'ensemble, l'outil de suivi des salaires de la BCE peut faire l'objet de révisions, et sa composante prospective ne doit pas être interprétée comme une prévision, car elle prend en compte uniquement les informations actuellement disponibles pour les accords collectifs en vigueur. En outre, l'outil de suivi des salaires de la BCE ne suit pas précisément l'indicateur de croissance des salaires négociés, et des écarts sont à prévoir au fil du temps. Pour une évaluation plus complète des évolutions des salaires dans la zone euro, veuillez consulter les [projections macroéconomiques de septembre 2026 pour la zone euro établies par les services de la BCE](#), qui indiquent un taux de croissance annuel de la rémunération par tête dans la zone euro de 3,3 % en 2026.

La BCE publie quatre indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des neuf pays participants de la zone euro sur le [portail de données de la BCE](#).

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

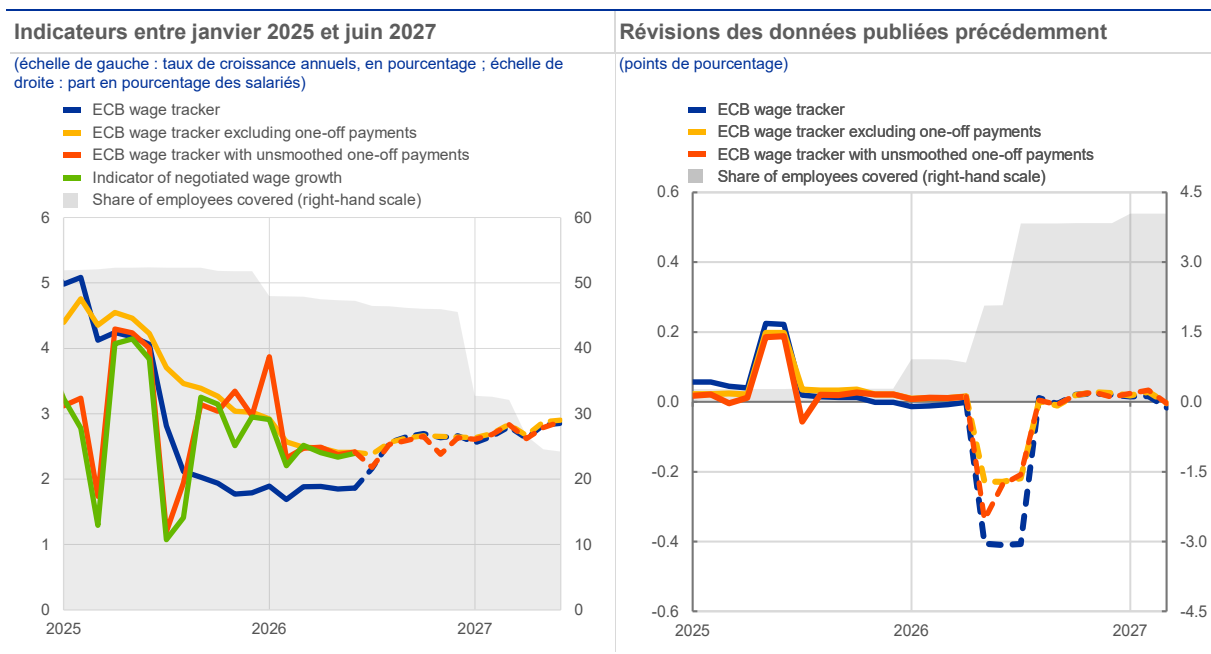
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

## Graphique 1

Outil de suivi des salaires de la BCE : signaux prospectifs pour les salaires négociés et révisions des données publiées précédemment



Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Confédération des industries finlandaises, Statistics Finland et Eurostat. L'indicateur de la croissance des salaires négociés est calculé à l'aide des données du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, de la Deutsche Bundesbank, du ministère espagnol du Travail et de l'Économie sociale, de la Banque de France, de l'Institut national italien des statistiques (ISTAT), de Statistics Netherlands, de Statistics Austria, de Statistics Finland, de Haver Analytics et d'Eurostat.

Notes : Les lignes en pointillés représentent des informations prospectives (qui ne sont pas encore disponibles pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés). Les dernières observations se rapportent à juin 2027 pour les indicateurs de suivi des salaires de la BCE (partie gauche), à juin 2026 pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés (partie gauche) et à mars 2027 pour les révisions des données publiées précédemment (partie droite).

## Que révèlent les quatre indicateurs ?

- **L'indicateur global de suivi des salaires de la BCE** est un outil de suivi de la croissance des salaires négociés qui inclut les paiements ponctuels prévus dans les accords issus de la négociation collective, tels que ceux liés à la compensation de l'inflation, aux primes ou aux rémunérations rétroactives, qui sont lissés sur 12 mois.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels** reflète l'ampleur des hausses structurelles (ou permanentes) des salaires négociés.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés** est construit à l'aide d'une méthodologie qui, en termes de sources de données et de méthodologie statistique, est comparable sur le plan conceptuel, mais pas nécessairement identique, à celle utilisée pour l'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE.

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

- **La part des salariés couverts** correspond au pourcentage de salariés dans les pays participants qui sont directement couverts par les données de l'outil de suivi des salaires de la BCE. Cet indicateur fournit des informations sur la représentativité des signaux relatifs à la croissance sous-jacente des salaires (négociés) tirés de l'ensemble des indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des pays participants. La couverture des salariés diffère d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays au fil du temps (cf. tableau 2 pour plus de détails).

**Tableau 1**

## Outil de suivi des salaires de la BCE : synthèse

(pourcentages)

|                       | Outil de suivi des salaires de la BCE |                                        |                             | Couverture        |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                       | Indicateur global                     | Avec paiements<br>ponctuels non lissés | Hors paiements<br>ponctuels | Part des salariés |
| <b>2013-25</b>        | 2,3                                   | 2,3                                    | 2,2                         | 51,1              |
| <b>2026</b>           | <b>2,2</b>                            | <b>2,6</b>                             | <b>2,6</b>                  | <b>46,9</b>       |
| <b>T1 2026</b>        | 1,8                                   | 2,9                                    | 2,7                         | 47,9              |
| <b>T2 2026</b>        | 1,9                                   | 2,4                                    | 2,4                         | 47,4              |
| <b>Juillet 2026</b>   | <b>2,2</b>                            | <b>2,2</b>                             | <b>2,4</b>                  | <b>46,5</b>       |
| <b>Août 2026</b>      | <b>2,6</b>                            | <b>2,5</b>                             | <b>2,6</b>                  | <b>46,5</b>       |
| <b>Septembre 2026</b> | <b>2,6</b>                            | <b>2,6</b>                             | <b>2,6</b>                  | <b>46,2</b>       |
| <b>Octobre 2026</b>   | <b>2,7</b>                            | <b>2,7</b>                             | <b>2,7</b>                  | <b>46,0</b>       |
| <b>Novembre 2026</b>  | <b>2,6</b>                            | <b>2,4</b>                             | <b>2,7</b>                  | <b>46,0</b>       |
| <b>Décembre 2026</b>  | <b>2,7</b>                            | <b>2,6</b>                             | <b>2,6</b>                  | <b>45,5</b>       |
| <b>T1 2027</b>        | <b>2,7</b>                            | <b>2,7</b>                             | <b>2,7</b>                  | <b>32,5</b>       |
| <b>T2 2027</b>        | <b>2,8</b>                            | <b>2,8</b>                             | <b>2,8</b>                  | <b>25,1</b>       |

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Confédération des industries finlandaises, Statistics Finland et Eurostat.

Notes : Les indicateurs de suivi des salaires de la BCE reflètent la croissance annuelle des salaires négociés en pourcentage. La couverture est définie comme la part, en pourcentage, des salariés dans les pays participants. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants. Les données sont susceptibles d'être révisées.

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication

Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

**Tableau 2****Couverture des salariés par pays**

(part des salariés dans chaque pays, en pourcentage)

|                | <i>Belgique</i> | <i>Allemagne</i> | <i>Grèce</i> | <i>Espagne</i> | <i>France</i> | <i>Italie</i> | <i>Pays-Bas</i> | <i>Autriche</i> | <i>Finlande</i> | <i>Zone euro</i> |
|----------------|-----------------|------------------|--------------|----------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| <b>2013-25</b> | 38,7            | 42,8             | 18,5         | 62,8           | 52,5          | 51,5          | 63,9            | 75,5            | 65,9            | 51,1             |
| <b>2026</b>    | <b>44,5</b>     | <b>45,7</b>      | <b>22,5</b>  | <b>40,4</b>    | <b>47,0</b>   | <b>48,0</b>   | <b>59,6</b>     | <b>73,4</b>     | <b>61,7</b>     | <b>46,9</b>      |
| <b>T1 2026</b> | 44,5            | 46,1             | 22,9         | 42,6           | 48,8          | 48,4          | 60,6            | 75,6            | 62,6            | 47,9             |
| <b>T2 2026</b> | 44,6            | 46,0             | 22,4         | 41,6           | 47,8          | 48,2          | 60,1            | 73,9            | 62,5            | 47,4             |
| <b>T3 2026</b> | <b>44,6</b>     | <b>45,6</b>      | <b>22,3</b>  | <b>38,9</b>    | <b>46,0</b>   | <b>48,1</b>   | <b>59,1</b>     | <b>73,0</b>     | <b>61,7</b>     | <b>46,4</b>      |
| <b>T4 2026</b> | <b>44,5</b>     | <b>45,2</b>      | <b>22,3</b>  | <b>38,6</b>    | <b>45,6</b>   | <b>47,2</b>   | <b>58,7</b>     | <b>71,3</b>     | <b>60,3</b>     | <b>45,9</b>      |
| <b>T1 2027</b> | <b>44,4</b>     | <b>41,7</b>      | <b>14,4</b>  | <b>9,3</b>     | <b>23,1</b>   | <b>38,3</b>   | <b>46,0</b>     | <b>43,5</b>     | <b>59,8</b>     | <b>32,5</b>      |
| <b>T2 2027</b> | <b>44,3</b>     | <b>28,8</b>      | <b>13,1</b>  | <b>8,7</b>     | <b>10,3</b>   | <b>37,2</b>   | <b>44,7</b>     | <b>34,2</b>     | <b>59,4</b>     | <b>25,1</b>      |

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Confédération des industries finlandaises, Statistics Finland et Eurostat.

Notes : L'agrégat de la zone euro se compose des neuf pays qui participent à l'outil de suivi des salaires. La couverture montre la vigueur relative des signaux salariaux pour chaque pays et la zone euro. La moyenne historique est calculée à partir de janvier 2015 pour la Finlande et de janvier 2016 pour la Grèce. Pour les autres pays, elle est calculée de janvier 2013 à décembre 2025. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif de l'indicateur. Les données sont susceptibles d'être révisées.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#)**

**au : +491721683704**

**Notes :**

- L'outil de suivi des salaires de la BCE résulte d'un partenariat de l'Eurosystème qui réunit actuellement la BCE et neuf banques centrales nationales de la zone euro : la Banque Nationale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Nederlandsche Bank, l'Oesterreichische Nationalbank et Suomen Pankki – la Banque de Finlande. Il est fondé sur une base de données très granulaire des accords de négociation collective en vigueur pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche et la Finlande. L'outil de suivi des salaires peut contribuer à l'évaluation des tensions sur les salaires dans la zone euro.
- La méthodologie de l'outil de suivi des salaires utilise une approche d'agrégation double. Premièrement, il agrège les informations très granulaires relatives aux accords issus de la négociation collective et construit les indicateurs de suivi des salaires au niveau des pays en utilisant les informations sur la couverture des salariés pour chaque pays. Deuxièmement, il utilise ces informations pour construire l'agrégat pour la zone euro en utilisant des pondérations variables dans le temps fondées sur la rémunération totale des salariés dans les différents pays participants.
- Dans la mesure où la nature prospective de l'indicateur dépend de la base de données des accords issus de la négociation collective sous-jacente, les signaux salariaux doivent toujours être considérés comme dépendant des informations disponibles à un moment donné et donc susceptibles d'être révisés. Cela est particulièrement pertinent au tournant de l'année, car de nombreux accords sont signés ou renouvelés au premier trimestre dans certains pays.

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France